



RAPPORT FINANCIER

Exercice 2023

L'année 2023 est marquée pour S.O.S Amitié Paris Île-de France par une nette amélioration des résultats d'exploitation comme des résultats comptables, même s'ils restent toujours en déficit (résultats d'exploitation – 23 194 € vs – 49 792 € ; résultats comptables – 13 653 € vs – 41 454 €).

1. Le compte de résultat

1.1 La présentation

La présentation du compte de résultat est conforme au modèle exigé par les organismes auprès de qui nous faisons des demandes de subvention. Elle satisfait à l'obligation légale et au besoin d'informations détaillées des organismes, entreprises et particuliers qui étudient nos comptes.

Le résultat final se décompose en :

- résultat d'exploitation découlant de l'activité habituelle de l'association,
- résultat financier regroupant produits et frais financiers,
- résultat exceptionnel découlant d'événements non récurrents intervenus au cours de l'exercice.

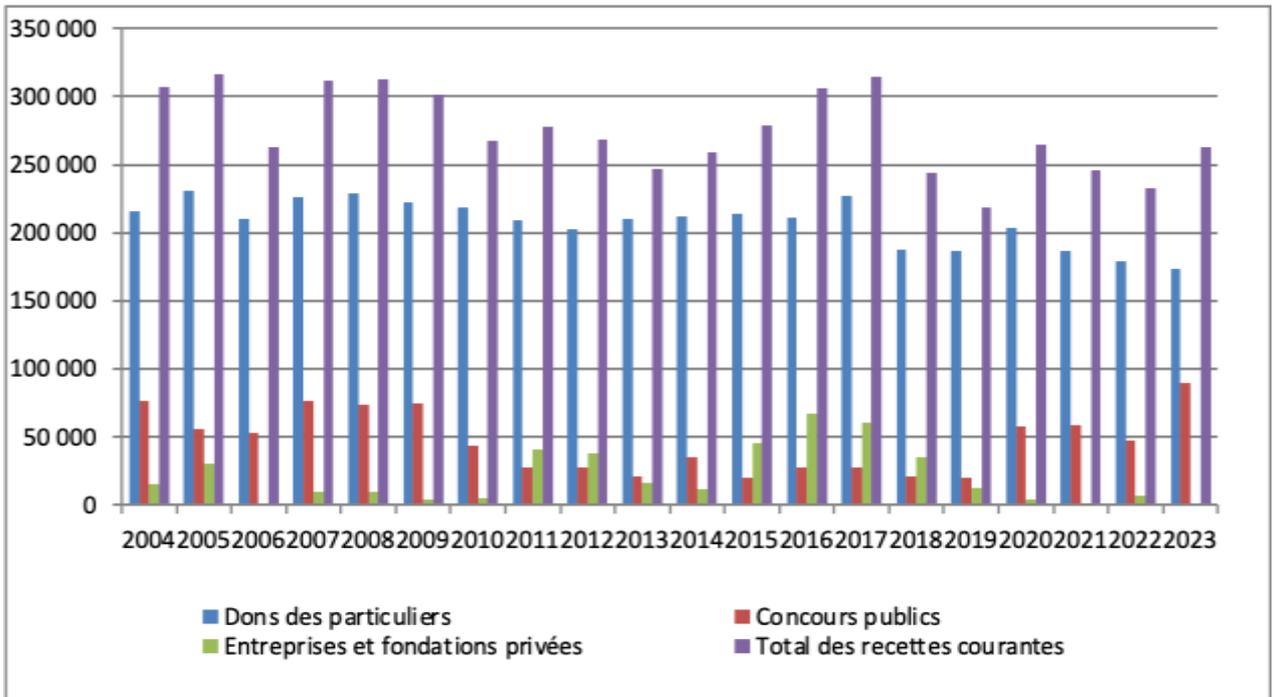
1.2 Les recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation sont en nette hausse en 2023 par rapport à 2022 : 362 281 € en 2023 vs 303 912 € en 2022, soit 58 000 € d'augmentation soit +12%, sans tenir compte des frais des bénévoles non remboursés.

a. Les produits des « tiers financeurs »

Il s'agit de l'essentiel des ressources financières de l'association. Ils sont composés des subventions publiques, des dons des entreprises et des fondations - publiques et privées - ainsi que des dons des particuliers.

Exercices	Concours publics	Entreprises et fondations privées	Dons des particuliers	Total des recettes courantes
2004	76 300 €	15 000 €	215 800 €	307 100 €
2005	55 800 €	30 000 €	230 600 €	316 400 €
2006	52 800 €	-	210 000 €	262 800 €
2007	76 000 €	9 500 €	225 800 €	311 300 €
2008	73 900 €	9 600 €	228 800 €	312 300 €
2009	74 910 €	3 500 €	222 674 €	301 084 €
2010	43 732 €	5 250 €	218 584 €	267 566 €
2011	27 518 €	40 300 €	209 294 €	278 025 €
2012	27 508 €	38 000 €	202 955 €	268 463 €
2013	20 540 €	16 442 €	210 184 €	247 166 €
2014	35 359 €	11 800 €	211 760 €	258 919 €
2015	19 898 €	45 000 €	213 710 €	278 608 €
2016	27 476 €	67 000 €	211 110 €	305 586 €
2017	27 527 €	60 500 €	226 802 €	314 829 €
2018	21 180 €	35 000 €	187 919 €	244 099 €
2019	20 180 €	12 000 €	186 193 €	218 373 €
2020	57 185 €	3 500 €	203 856 €	264 541 €
2021	58 250 €	1 000 €	186 890 €	246 140 €
2022	46 837 €	6 500 €	179 123 €	232 460 €
2023	89 750 €	-	173 203 €	262 953 €



L'évolution globale est satisfaisante et marque une hausse de 13%. Mais elle est contrastée.

L'action auprès des organismes publics a donné des résultats en très nette amélioration par aux dernières années. Le montant atteint (89 750 €) n'avait jamais été atteint sur les 20 dernières années.

Par contre les dons des particuliers continuent de s'effriter (- 5 920 € entre 2022 et 2023), et sont à l'opposé le niveau le plus bas de ces 20 dernières années.

b. Les autres recettes courantes

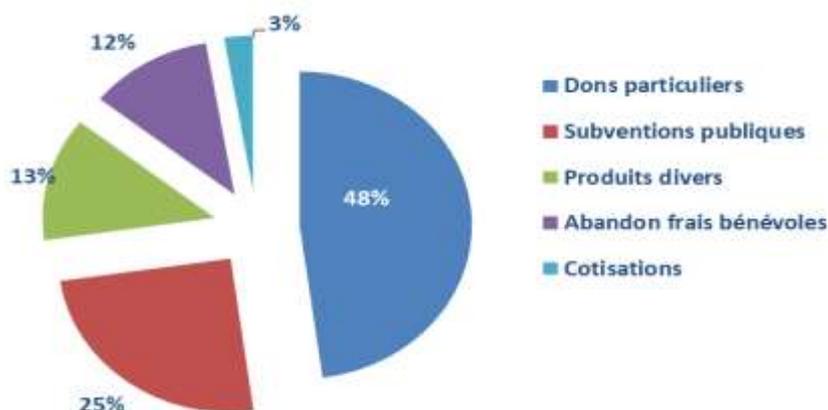
Les cotisations des membres sont stables.

Les abandons de frais par les bénévoles sont en très forte hausse par rapport à 2022. Cette hausse est liée à la modification du barème de remboursement des kilomètres pour les écoutants. Il s'agit de frais de déplacement dont des bénévoles ne demandent pas le remboursement mais pour lesquels, en compensation, un reçu fiscal est établi. Ils sont repris dans les charges pour le même montant sous l'intitulé « déplacements non remboursés ». Cette variation est sans conséquence sur nos comptes.

Les autres produits concernent les recettes locatives des biens immobiliers possédés par l'association et sont restés stables.

Les transferts de charges correspondent aux charges payées par les locataires et d'éventuels remboursements d'assurance. Ils sont en hausse car les charges locatives ont bien augmenté en 2023. Mais là aussi elles sont en charges et en recettes.

Répartition de l'origine des recettes d'exploitation 2023



1.3 Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont en hausse en 2023 : 386 475 € en 2023 vs 353 704 € en 2022, soit 32 000 € d'augmentation.

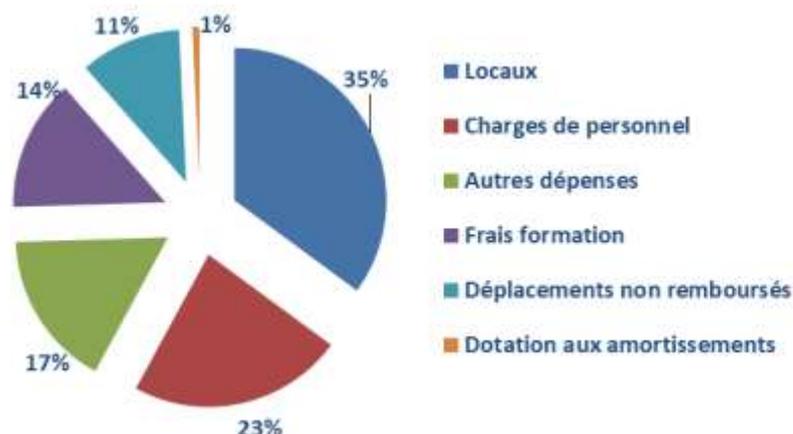
Les hausses notables sont les suivantes :

- Une hausse de 24.000 € des déplacements non remboursés mais qui ne pèsent pas sur nos résultats.
- Une augmentation de nos charges de chauffage et électricité de 6 500 €.
- Les taxes foncières, d'habitation pour 4 000 €.

Certains postes ont légèrement baissé, dont la dotation aux amortissements pour 5 000 €.

La hausse n'est donc que de 2,6% si l'on ne tient pas compte des frais des bénévoles non remboursés.

Répartition des charges d'exploitation 2023



1.4 Le résultat d'exploitation (- 24 195 €)

Le déficit d'exploitation se réduit donc nettement en passant de - 49 792 € en 2022 à -24 194 € en 2023.

1.5 Le résultat financier (6 939 €)

Compte tenu des placements effectués début 2023 et de la hausse des taux, le résultat financier a été nettement amélioré en passant de 706 € en 2022 à 6 939 € en 2023.

1.6 Le résultat exceptionnel (3 703 €)

Les éléments exceptionnels sont constitués du reste d'un legs de 2018 et d'un nouveau legs pour un total de 6 969 € et du solde du compte titres pour 3267 €.

1.7 Le résultat comptable (-13 653 €)

Le résultat final est donc meilleur que celui de 2022 mais il reste déficitaire pour 13 653 €.

2. Contribution volontaire en nature

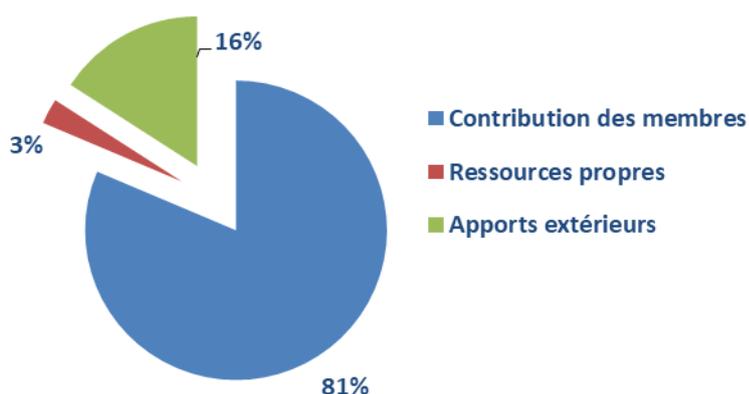
Il s'agit du nombre d'heures de travail de nos bénévoles que nous valorisons au taux de 21€ par heure.

La contribution de nos membres (bénévolat, cotisation et abandon de frais par les bénévoles) est la principale ressource de notre association.

Activité	Heures
Ecoute	42 247
Formation	10 921
Recrutement candidats et suivi stagiaires	4 406
CA, bureau, AG et présidence	5 515
Commissions	703
Comptabilité, Informatique, Téléphonie	60
Total	63 852
Equivalent temps plein	39,7
Valorisation	1 340 892 €

3. Ressources de l'association par origine :

- Contribution des membres : 1 392 640 €
- Apports extérieurs (dons particuliers, subventions, mécénat, ...) : 271 290 €
- Ressources propres : 46 899 €



4. Le bilan 2023

Du fait du legs reçu en 2018, notre bilan atteint 1 163 856€.

4.1 Au Passif

Les fonds propres atteignent 1 095 790€ et les dettes 68 065€.

Les fonds propres sans droit de reprise représentent la valeur des biens immobiliers de l'association.

Le report à nouveau est constitué par les excédents cumulés au cours de nombreuses années antérieures et réduit lorsque l'année est déficitaire.

4.2 A l'actif

L'essentiel est constitué de divers placements. Trois comptes à terme (13 et 36 mois) à taux fixe ont été ouverts au premier semestre 2023, deux prendront fin en 2023 et le troisième en 2025. Cela permet l'amélioration du résultat financier.

5. Le budget 2024

Un budget est, par définition, fondé sur des hypothèses. Le budget, tel que nous l'avons établi, aboutit à un léger déficit de -6 200€ (vs -13 653€ en 2023).

Quelques points méritent des commentaires.

5.1 Concernant les recettes

On escompte une augmentation des « concours publics » :

- L'Etat pourrait renouveler l'apport que nous fait l'Agence Régionale de Santé, à laquelle il est demandé de prolonger son soutien (de 40 000 €, dont une partie serait encaissée en 2023). Le Fonds de Développement de la Vie Associative Formation des bénévoles et la Direction Régionale de l'emploi, du travail et des solidarités pourraient maintenir son concours.
- La Région Île-de-France pourrait nous apporter 28 000 €.
- En raison des hypothèses fondées sur les résultats de ces dernières années, les apports départementaux ont été budgétés pour 10 000 € et les apports communaux pour 12 100€.

Dans une vision réaliste, nous prévoyons un léger effritement des dons des particuliers.

Les placements permettront d'avoir des produits financiers plus importants qu'en 2023 et de l'ordre de 15 000€.

5.2 Concernant les charges

- Le montant des locations et des réparations serait en légère augmentation en raison de la hausse des loyers et des travaux de rénovations des locaux. Idem pour l'électricité et le chauffage.
- Les montants des honoraires de formation seraient en légère hausse versus 2022. Le nombre de groupes de partage dans les postes serait maintenu à 30 avec un nombre de 12 séances annuelles et la création de 2 groupes de partages inter-postes à distance et l'ajout d'une session de formation initiale supplémentaire.
Rappel de l'organisation des groupes de partage qui se retrouvent dans les budgets de chaque poste d'écoute :
 - Constitué de 10 à 15 participants
 - 12 partages de 2h par groupe, 2 partages communs d'été de 2 h chacun
 - 2 partages DET de 2h chacun
 - Entre 1 et 2 réunions à thème de 2 h chacune
- Dans les autres services extérieurs, il est prévu un investissement de 5 000 € pour le changement du logiciel de gestion des dons, des coûts de maintenance afférente pour 4 000€ et l'appel à une société de conseil en recherche de donateurs particuliers évalué à 8 000€.
- L'augmentation du poste « rémunération de personnel » vs 2022 correspond à a prévision d'une embauche de CDD à mi-temps.

Ce budget prévoit donc une hausse de 14,6% des recettes et de 12,8% des charges.

Rappelons que ce budget, reposant sur des estimations qui, dans le contexte économique actuel, sont susceptibles d'être modifiées de façon plus ou moins importante. S'il en était ainsi, le Conseil d'Administration serait consulté pour décider des mesures à prendre.

6. Perspectives

Je considère que les résultats de S.O.S Amitié Paris Île-de-France se sont améliorés en 2023, tout en ne nous permettant pas d'atteindre l'équilibre financier.

La situation financière n'est donc pas totalement satisfaisante, mais elle tend vers un résultat à l'équilibre. Le budget 2024 est prudent. L'objectif est d'atteindre cet équilibre de façon sûre et pérenne en 2025.

Patrick Blanchard
Trésorier